



MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2022

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce vingt-troisième jour de mai deux mille vingt-deux à neuf heures au 201 rue Deschênes, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance extraordinaire sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant

Mesdames les conseillères : Cindy Saint-Jean, Mélody Dionne, Réjeanne Raymond
Roussel

Messieurs les conseillers : Lucien Dionne, Ghislain Dionne, Jean-Yves Boucher

Madame Maryse Lizotte directrice générale - greffière-trésorière, fait fonction de greffière

1. Ouverture

Comme tous les membres du conseil municipal sont présents, le président monsieur Pierre Saillant maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte à 09h13.

2. Renonciation à l'avis de convocation

Considérant l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ce motif,

092-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélody Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE RENONCER à l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Administration

- 4.1 Demande de report projet 2020-227 – Remplacement de 12 ponceaux sur la route 287
- 4.2 Appui à la démarche d'expertise pour assurer le projet de La Place du Haut Pays
- 4.3 Citation à titre d'immeuble patrimonial – église
- 4.4 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 301, rue des Trembles
- 4.5 Convention de financement route du Haut-Pays
- 4.6 Rencontre citoyenne – salle communautaire

5. Levée de la séance

3. Adoption de l'ordre du jour

093-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que proposé.

4. Administration

4.1 Demande de report projet 2020-227 – Remplacement de 12 ponceaux sur la route 287

Considérant le projet 2020-227 Remplacement de 12 ponceaux sur la route 287;

Considérant que 7 ponceaux ont été remplacés en 2021;

Considérant que les travaux n'ont pas été entièrement réalisés à l'été 2021 puisque le délai pour obtenir le règlement d'emprunt fut plus long que prévu;

Considérant que la date de réception de la lettre d'octroi de la subvention est le 17 juin 2021;

Considérant qu'il est impossible de respecter l'échéancier prévu;

EN CONSÉQUENCE,

094-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DEMANDE DE PROLONGATION : le conseil municipal de Mont-Carmel est autorisé à demander au ministère des Transports du Québec un délai additionnel de 1 mois afin de permettre le parachèvement des travaux.

4.2 Appui à la démarche d'expertise pour assurer le projet de La Place du Haut Pays

Attendu que la Municipalité a initié des démarches pour donner une nouvelle utilisation de l'église;

Attendu que la Corporation de développement, souhaite obtenir une expertise supplémentaire visant à mieux assurer le projet de La Place du Haut Pays;

Attendu que cette expertise vise également à assurer la viabilité financière et l'acceptabilité sociale du projet;

EN CONSÉQUENCE,

095-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil municipal appuie la démarche d'expertise proposé par la Corporation de développement et le Comité de La Place du Haut Pays pour étudier la possibilité d'inclure ou ajouter des activités liées au Mycotourisme et autres initiatives de regroupements et artisans intéressés à œuvrer dans les municipalités du Haut Pays comme partenaires ou clients.

4.3 Citation à titre d'immeuble patrimonial – église

Considérant que l'église de Mont-Carmel datant de 1906 est un élément important, voire essentiel du patrimoine de la municipalité;

Considérant l'attachement de la population envers l'église et le désir de la maintenir présente dans le milieu;

Considérant le besoin de lui trouver une nouvelle vocation afin de pouvoir la conserver;

Considérant que la citation à titre d'immeuble patrimonial permet de maintenir les qualités architecturales du bâtiment;

Considérant que la citation à titre d'immeuble patrimonial est de plus en plus exigée comme critère pour avoir accès à des programmes de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

096-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélody Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Mont-Carmel entreprenne les démarches pour citer l'église de Mont-Carmel en tant qu'immeuble patrimonial et ce dans un délai de 12 mois.

4.4 Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 301, rue des Trembles

Attendu que l'Association des résidents du lac de l'Est a présenté à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 310, rue des Trembles;

Attendu que le conseil municipal dispose de 90 jours à compter du 18 mai 2022 pour transmettre son opinion à la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

097-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal approuve la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 310, rue des Trembles présentée par l'Association des résidents du lac de l'Est.

Que cette résolution soit acheminée à la Commission municipale du Québec.

Monsieur le conseiller Jean-Yves Boucher déclare être administrateur de l'Association des résidents du lac de l'Est, il s'est retiré des discussions et se retire du vote.

4.5 Convention de financement route du Haut-Pays

Considérant QUE la Municipalité de Mont-Carmel a retenu une œuvre dans le cadre de l'appel de projets pour l'art public pour la Route du Haut-Pays;

Considérant Qu'une autorisation du conseil est nécessaire pour signer la convention de financement permettant la réalisation de l'œuvre;

098-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Mont-Carmel autorise le déboursement d'un montant de 1000 \$ pour la sélection du projet de monsieur Raynald Légaré dans le cadre de l'appel de projets d'art public pour la Route du Haut-Pays, sous réserve du respect des conditions et de la signature des conventions financières complétées avec la MRC de Kamouraska.

QUE le conseil de la Municipalité de Mont-Carmel autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière, à signer les conventions d'aide financière, et s'il y a lieu, les avenants et tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

4.6 Rencontre citoyenne – salle communautaire

Considérant une demande de gratuité de la salle communautaire pour une rencontre citoyenne;

Considérant la probabilité de former un nouveau Comité famille lors de cette rencontre;

099-2022 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Cindy Saint-Jean
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'autoriser le prêt de la salle communautaire le 25 mai 2022 pour la tenue de la rencontre citoyenne.

5. Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

100-2022 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 10h05.

Pierre Saillant, maire

Maryse Lizotte directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

Initiales